
2) Question orale de Mme Nagy relative aux « mesures d'accompagnement répressives et techniques pour l'application de la zone 30 dans le Pentagone »

Mme Nagy.- La zone 30 et la création, enfin, de la piste cyclable sur les boulevards du centre ont été proposées et soutenues par Ecolo. Nous avons salué la décision de concrétiser ce projet visant à améliorer la sécurité et la qualité de la vie en ville. Cette mesure suscite des réactions, mais il faut la faire appliquer. Nous sommes bien conscients que sur certains axes, il est plus difficile de mettre en œuvre la zone 30. Ces voiries sont plus larges et généralement plus fréquentées par les voitures, mais aussi par les transports en commun. Il faut redoubler de volontarisme pour réussir à atteindre les résultats escomptés dans la zone 30.

Sur les grands axes, là où les mesures d'accompagnement répressives et techniques s'imposent, les résultats ne sont pas bons. Les piétons reprennent doucement possession de l'espace public, tandis que les habitants espèrent retrouver une certaine sérénité dans les espaces de vie où la vitesse est limitée. La zone 30 était donc une solution intéressante, nous l'avons toujours dit, mais nous pensons que le projet peut encore être amélioré.

Des aménagements de type « coussin berlinois » ont été réalisés, mais cela ne suffit pas. Il faut aussi lancer une campagne d'information à destination des habitants et des automobilistes, et organiser un réel contrôle par la police. Par ailleurs, la mise en zone 30 des boulevards du centre apporterait plus de cohérence à la mesure, d'autant plus avec les pistes cyclables.

Pourriez-vous me préciser où en est l'évaluation de la mise en œuvre de la zone 30, comme vous l'aviez annoncé ?

Des amendes administratives avaient été promises lors de la présentation du Plan de mobilité. Qu'en est-il ?

Quand les boulevards du centre seront-ils intégrés à la zone 30 ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- Effectivement, madame Nagy, lors de la mise en œuvre de la zone 30 « Pentagone » (en septembre 2010), nombreuses furent les réactions sur son étendue, jugée par d'aucuns trop large pour être maîtrisée. À cette époque et malgré ces critiques, j'étais convaincu, comme le Collège, de l'importance d'envoyer un signal politique fort en faveur de la sécurité de tous les usagers de la route dans le centre-ville, et ce dès l'entrée dans le Pentagone depuis la Petite ceinture. Et aujourd'hui, je suis et reste plus que jamais convaincu de l'importance politique de cette décision et, surtout, de l'avoir prise à ce moment-là !

Depuis lors, vous aurez noté que les villes de Namur, Gand et Anvers ont suivi l'exemple de Bruxelles et ont établi, de la même manière, une zone 30 dans leur cœur urbain.

Quant à l'IBSR, organe de référence en matière de sécurité routière en Belgique, il a organisé, il y a à peine un mois, son colloque international annuel sur le thème des zones 30 dans les centres urbains. Preuve, s'il en est, de l'intérêt des spécialistes de la sécurité et de la circulation routières pour cette mesure !

Intervenant pour la Ville de Bruxelles, j'ai été conforté dans la méthodologie choisie. Des villes étrangères comme Graz, pionnière en la matière, ont démontré le caractère nécessairement progressif et évolutif des zones 30. Après des années de cheminement, cette ville atteste l'intérêt de définir dès le départ une zone 30 de grande envergure.

Je vous rappelle qu'en 2010, 60 % des voiries du centre-ville, en ce compris certaines portes d'entrée, étaient déjà adaptées aux prescriptions de la zone 30. Nous savions qu'à court terme, 20 % des voiries allaient compléter avantageusement le dispositif grâce aux aménagements réalisés par l'urbanisme et les travaux de voirie (également via les contrats de quartier) ; grâce aussi aux aménagements prévus par la Région en matière d'itinéraires cyclables régionaux.

Nous savions aussi que pour les voiries restantes (principalement les grands axes traversants), des projets d'aménagement « façade à façade » étaient en cours, mais que leur réalisation dépendait d'autres niveaux de pouvoir et n'était donc pas imminente.

En matière de communication, nous avons pu compter sur la Région, qui a annoncé la zone 30 via ses panneaux à message variable, sur la société de mobilier urbain, qui a organisé une campagne d'affichage dans le Pentagone et, bien entendu, sur la presse générale et spécialisée, qui a très largement relayé cette nouvelle mesure. Pour populariser la zone 30, un site internet a été créé, relayé par les réseaux sociaux.

Nous évaluons en permanence le processus d'implémentation de la zone 30. Grâce, notamment, aux résultats des 10 radars préventifs (régulièrement déplacés) a été élaboré un tableau de bord actif des aménagements réalisés et à réaliser.

Ont ainsi été listés : les rues dans lesquelles des marquages au sol (logo de la Z30 pentagone) ont été plus d'une soixantaine de fois rappelés (rues Royale, Ducale, d'Assaut...) ; les rues pour lesquelles un changement de sens de circulation est préconisé pour réduire la vitesse (le dernier tronçon de la rue du Canal...) ; les abords des écoles, les portes d'entrée, les lieux propices à l'installation de coussins berlinois et de plateaux. Vingt premiers coussins berlinois ont récemment fait leur apparition dans le Pentagone, dans des lieux accidentogènes et dans des rues où les excès de vitesse étaient trop régulièrement observés (rue de Laeken, rue Van Artevelde, rue Haute, boulevard du Berlaimont, rue de Cureghem , rue de la Caserne, rue Rempart des Moines...). Une deuxième vague d'installation va être lancée ; elle visera notamment des axes tels que la rue Royale et l'avenue de la Régence. Chaque jour, nous travaillons à l'implémentation de la zone 30 dans le Pentagone. Et pour ne vous donner qu'un seul exemple, symbolique, je présenterai tout prochainement au Collège un plan de marquage organisant la

zone 30 au départ d'une des portes d'entrée les plus importantes du Pentagone, à savoir la rue de la Loi, en collaboration avec la Région.

Je sais que vous avez lu avec attention les propositions du Plan communal de mobilité. Nous y défendons une zone 30 sur l'entièreté du Pentagone et une zone dont le centre (place de la Bourse) peut être libérée du trafic de transit. Cela signifie très clairement que les boulevards du centre seront intégrés à la zone 30. Pour atteindre cet objectif, un phasage est prévu et les travaux ont débuté.

- La mise en place de 2 pistes cyclables était la première étape, et elle est réalisée.

- La deuxième étape consiste à renforcer les contrôles par la police, et elle est en cours. Je salue ici le travail des policiers cyclistes.

- La troisième étape sera l'adaptation du phasage des feux de circulation au rythme du 30 km/h.

- Une fois leur réaménagement terminé, les boulevards seront mis en zone 30.

Pour le contrôle des vitesses, des contacts ont été pris avec la police et le Parquet. Ces deux instances sont prêtes à collaborer dans des zones où l'infrastructure est adaptée au dispositif de la zone 30. Mais les négociations sont difficiles : en Belgique, seul l'arrondissement de Louvain engage des poursuites. Comme vous l'avez rappelé, nous devons relancer les campagnes d'information et de sensibilisation. En matière de sécurité routière, il est important de convaincre et de mettre en place des campagnes régulières d'information.

Peut-être pourrions-nous nous inspirer un jour des mesures prises à Anvers, où les habitants ont été étroitement associés au projet.

M. le Bourgmestre.- Le 16 janvier 2012, je vous ai annoncé que je proposerais au Parquet de transformer les amendes actuelles en amendes administratives. Cette proposition a été rejetée.

Mme Nagy.- Il serait bon que nous disposions d'une évaluation précise des contrôles : lieux des dépassements, périodes de la journée, etc.

M. Ceux, échevin.- Nous essaierons de vous communiquer ces informations.

M. Oberwoits.- Encore faut-il que le Parquet poursuive...

M. le Bourgmestre.- Nous procédons aux aménagements de voirie nécessaires pour répondre aux conditions imposées par le Parquet, notamment par l'installation de coussins berlinois. Mais cela restera une matière de police.
